



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 26/07/2022

CONSULTATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant dérogation à la perturbation intentionnelle du Rôle des Genêts dans le cadre des suivis de populations prévus au plan national d'actions de l'espèce

Conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, les projets d'arrêtés préfectoraux susvisés, sont soumis à la consultation du public par voie numérique, pendant au moins 15 jours.

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral portant dérogation à la perturbation intentionnelle du Rôle des Genêts dans le cadre des suivis de populations prévus au plan national d'actions de l'espèce.

Cette consultation est accompagnée de l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature du 21 juin 2022.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut faire part de ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2020 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.